

ARRONDISSEMENT

EXTRAIT DU PROCÈS - VERBAL

Saint-Malo

DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE

DU 20 SEPTEMBRE 2018

PLEUGUENEUC

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de la convocation : 13.09.2018

Nombre de conseillers présents : 18

Date d'affichage de la convocation : 13.09.2018

Nombre de conseillers de votants : 19

.....

L'an deux mil dix-huit, le vingt septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de PLEUGUENEUC étant réuni à la salle associative, rue du Stade, en raison des travaux de réhabilitation de la mairie, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur RÉGEARD Loïc, Maire.

Étaient présents : MM. BARBY Éric, CROQUISON Sébastien, EGAULT Pascal, de LORGERIL Olivier, MASSON Jean-Paul, LEFEUVRE André, MONTIGNÉ Claude, Mmes CAZIN Mireille, GUYNEMER Patricia, NIVOL Nadine, NIVOLE Nathalie, HOUIT Yolande, GASCOIN Laurence, LEBAS Sophie, SAUVEUR Pauline, VERGER Laurence et ROZE Marie-Paule.

Absent excusé : M. BESSIN Pascal (a donné procuration à M. BARBY Eric).

Un scrutin a eu lieu ; Mme LEBAS Sophie a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N°75-2018 AVIS CONCERNANT LE PROJET PRÉSENTÉ PAR LA SOCIÉTÉ QUADRAN ÉNERGIES LIBRES EN VUE D'OBTENIR L'AUTORISATION UNIQUE D'EXPLOITER UN PARC ÉOLIEN SUR LES COMMUNES DE MEILLAC ET DE PLEUGUENEUC

Nomenclature : 7.10 Divers

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enquête publique est ouverte depuis le 5 septembre 2018, et ce jusqu'au 8 octobre inclus, sur la demande présentée par M. le Directeur régional de la société QUADRAN Energies Libres, en vue d'obtenir l'autorisation unique d'exploiter un parc éolien situé sur les communes de Meillac et de Pleugueneuc.

Le dossier comprend notamment l'étude d'impact, l'étude de dangers, leurs résumés non techniques, l'avis de l'autorité environnementale et le registre d'enquête. Tous ces éléments sont tenus à la disposition du public, pendant la durée de l'enquête. Le dossier de demande d'autorisation unique est également consultable sur le site internet de la Préfecture de Rennes.

Conformément aux articles R 181-38 du code de l'environnement, le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur ce projet.

M. le Maire retrace le contexte historique du projet depuis 2009 et demande aux conseillers municipaux de s'exprimer sur ce projet.

Les élus prennent la parole chacun leur tour.

De nombreuses inquiétudes sont mises en avant : impacts paysagers et visuels, dépréciation immobilière, nuisances sonores, répercussions sur l'activité touristique et économique du parc et zoo de la Bourbansais, impacts sur la faune (chauves-souris notamment) et la flore, questions portant sur la remise en état du site dans 25 ans, manque de capitalisation des expériences passées.

Le manque de communication, avec le porteur du projet, est également mis en cause (difficultés voire absences de réponses de sa part).

Les éléments du dossier, consultables pendant l'enquête publique, doivent être assimilés en un mois par les riverains alors que le porteur du projet est un professionnel aguerri disposant d'un temps non limité pour constituer son dossier.

En parallèle, le besoin d'énergies renouvelables est souligné. Ce dernier passe aussi par l'éolien. Les équipements de cet ordre sont toujours une source de préoccupations et d'inquiétudes, tout comme ont pu l'être en son temps, la quatre-voies et le remembrement. La covisibilité avec le château de la Bourbansais, classé Monument Historique, reste un élément très subjectif. Les avis peuvent être différents selon la sensibilité de chacun.

M. le Maire indique qu'il soutient ce projet et invite le Conseil à le suivre pour le développement de Pleugueneuc et de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique. Le vote qui va suivre ne sera qu'un avis. Ce dernier sera porté au dossier. Après avoir recueilli les avis des communes concernées, des citoyens, des associations et des services de l'État, le Préfet prendra sa décision.

Un vote à bulletin secret est organisé.

Le Conseil Municipal,

Par 12 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions

- **ÉMET** un avis favorable au projet de parc éolien situé sur les communes de Meillac et de Pleugueneuc, présenté par QUADRAN Energies Libres.
- **CHARGE** M. le Maire de signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait à Pleugueneuc, le 04 octobre 2018

Le Maire,

M. Loïc RÉGEARD

